

DIRECTION STATISTIQUES ET PROSPECTIVE
Pôle Prévisions

Le 10 juin 2011

ETUDE
N° 2011-056

Mots clés : égalité hommes-femmes, prévisions court-terme, droit propre

OBJET : SIMULATION DE L'IMPACT D'UNE CONVERGENCE DES SALAIRES DES FEMMES SUR CEUX DES HOMMES (DEMANDE DE MME ISABEY, CGT)

Résumé :

Cette note présente les résultats d'un exercice de simulation consistant à faire converger les salaires des femmes vers ceux des hommes.

Cette étude est effectuée sur la base des projections réalisées pour la CCSS de juin 2011.

Sur l'ensemble de la période de simulation (2012-2050), cette mesure d'égalité salariale entre hommes et femmes générerait davantage de ressources que de dépenses (18,5 milliards contre 13 milliards à l'horizon 2050) en raison de la forte augmentation des cotisations basées sur la masse salariale.

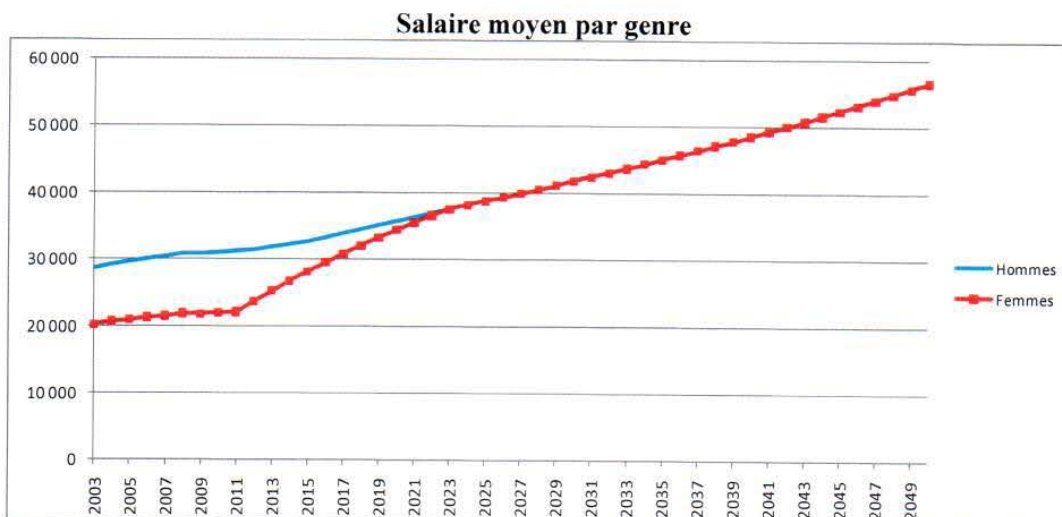
Les résultats de cette simulation comportent certaines limites afférentes aux hypothèses retenues et doivent donc être analysés avec prudence.

Rédacteurs : C. Berteau-Rapin

DIFFUSION : Mijo ISABEY (Administratrice au CA de la Cnav), M Mayeur

Une simulation de l'impact d'une convergence salariale des femmes sur les salaires des hommes a été effectuée. Elle se base sur les projections réalisées pour la CCSS de juin 2011 qui tiennent compte de la réforme 2010.

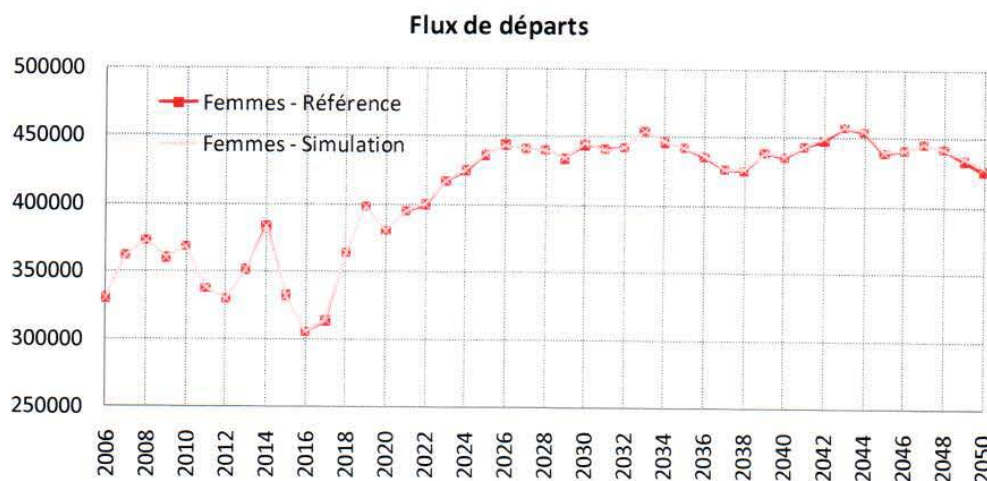
Le rattrapage de niveau de salaire ne pouvant sans doute que progressivement, il est supposé ici que les salaires des femmes s'aligneraient sur ceux des hommes à partir de 2023. L'alignement est progressif et commence dès l'année 2012.



Les résultats de cette simulation comportent certaines limites afférentes aux hypothèses retenues et doivent donc être analysés avec prudence.

Flux de prestataires

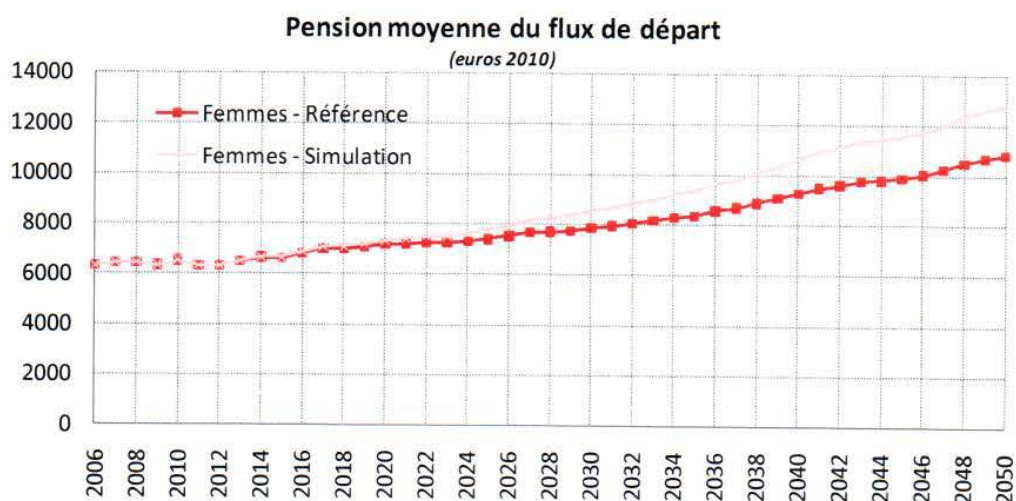
L'impact de cette mesure serait limité en termes de flux de départ, seulement 3000 femmes supplémentaires partiraient en 2050 suite à la mesure.



De manière similaire, la mesure aurait peu d'impact sur le nombre de femmes partant de manière anticipée.

Pension moyenne du flux de prestataires

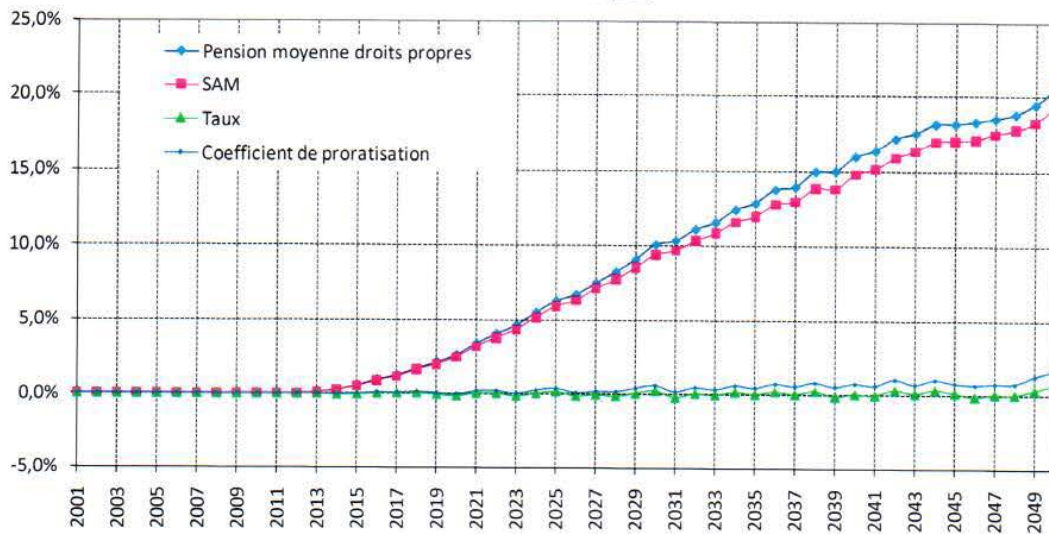
Si l'impact de la mesure resterait limité sur le flux de départ en retraite des femmes, celui sur la pension moyenne ne serait pas négligeable. En effet, les femmes partant à la retraite en 2050 auraient une pension moyenne supérieure de l'ordre de 2 000 euros, soit une hausse d'environ 20%.



Cette hausse des pensions est liée, essentiellement, à l'augmentation du SAM, en raison de la hausse des salaires féminins, mais aussi à l'augmentation des durées cotisées en résultant (2,5 trimestres cotisés au RG en plus en 2050).

Notons que cette augmentation des pensions moyennes est également liée à la modélisation utilisée pour les transitions sur le marché du travail. En effet, les femmes ayant des salaires plus élevés valident plus de trimestres au titre du salaire et ont donc, dans notre modélisation, une probabilité plus grande de rester en emploi, provoquant ainsi une hausse des pensions moyennes.

Décomposition de l'évolution de l'augmentation de la pension moyenne des femmes par année de départ

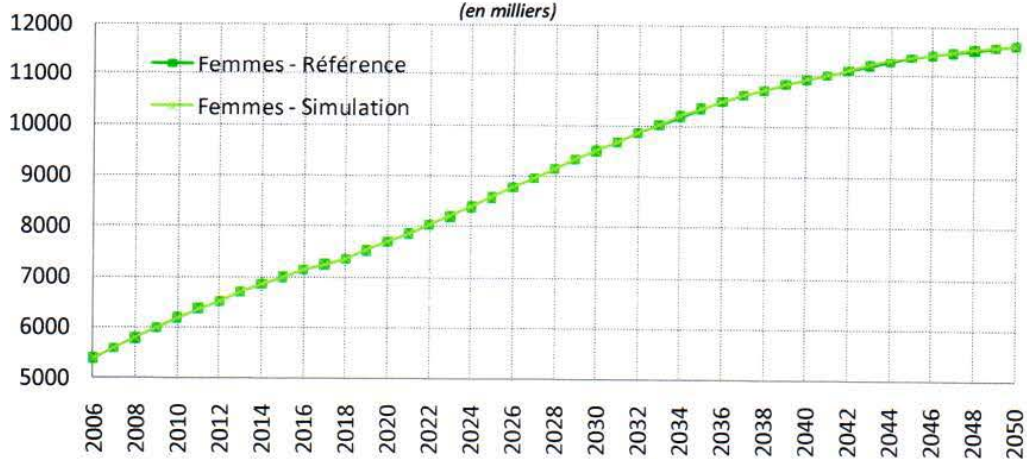


Notons qu'une partie de la hausse des pensions moyennes est atténuée par une baisse des sommes versées au titre du MICO en lien avec l'amélioration des carrières salariales des femmes.

Stock de prestataires

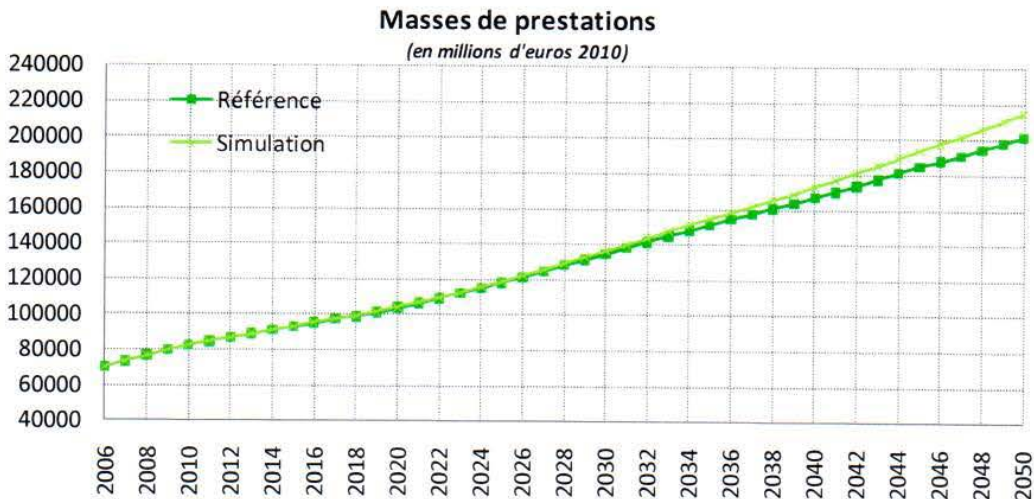
L'impact de cette mesure sur le stock de retraités serait limité (17 000 retraitées en plus en 2050).

Stock de retraités - moyenne annuelle
(en milliers)



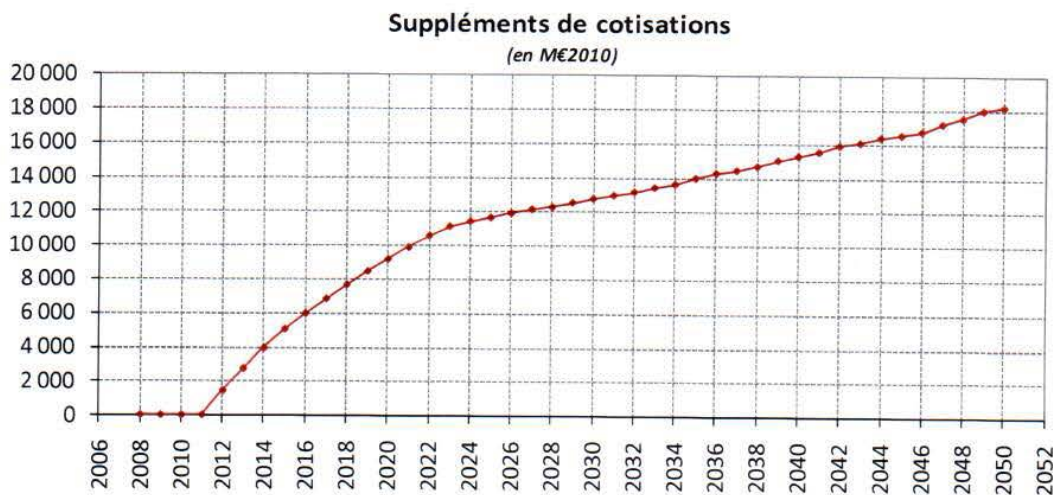
Masses de prestations

En raison de l'augmentation des pensions moyennes, les masses de prestations seraient supérieures de l'ordre de 13 milliards d'euros en 2050.



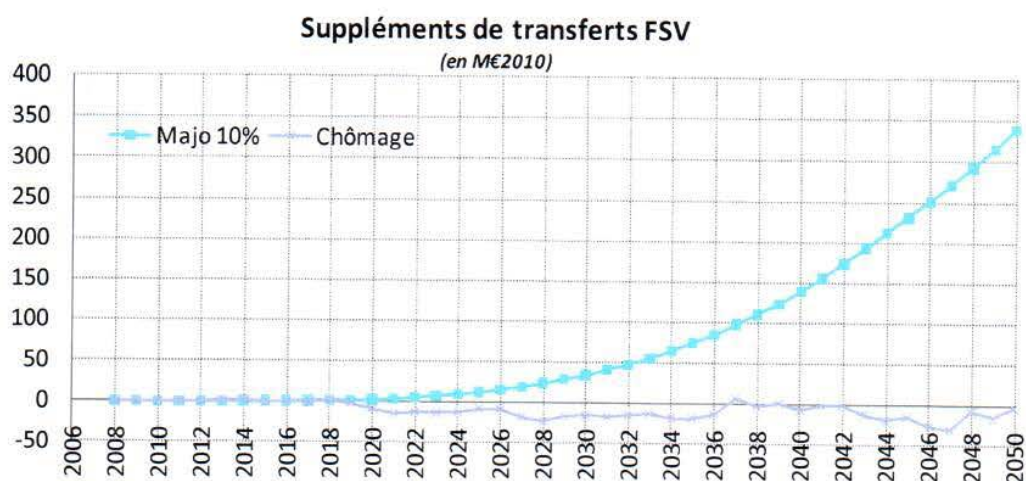
Ressources

La convergence des salaires des femmes vers ceux des hommes provoquerait mécaniquement une augmentation des cotisations perçues, de l'ordre de 18 milliards d'euros supplémentaires à l'horizon 2050.



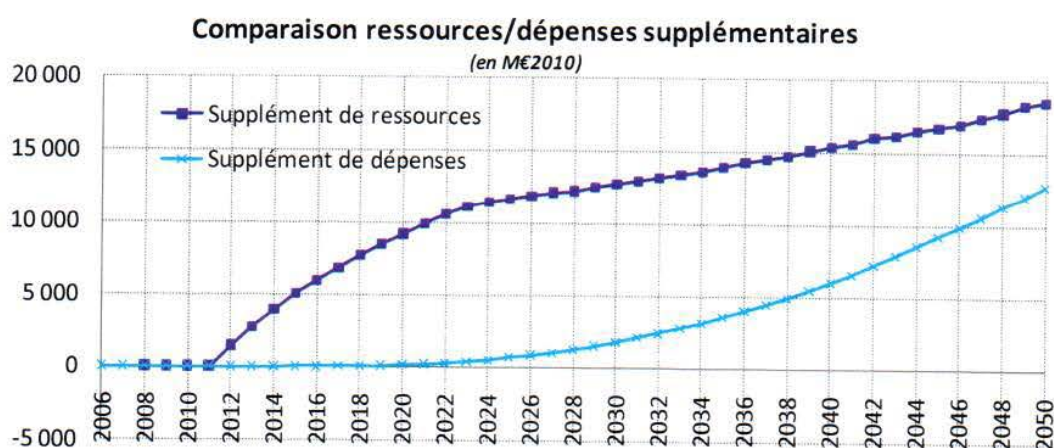
Concernant les transferts FSV, ceux versés au titre du chômage, seraient moins importants en raison de l'augmentation de l'activité féminine. Cette baisse est plus que compensée par

l'augmentation des transferts FSV au titre de la majoration enfants (hausse de 340 millions d'euros en 2050), en lien avec l'augmentation des pensions des femmes.



Impact global de la mesure

Au global, la convergence des salaires des femmes vers ceux des hommes générerait davantage de ressources que de dépenses sur la période ici observée, allant de 2012 à 2050, (18,5 milliards contre 13 milliards à l'horizon 2050) en raison de la forte augmentation des cotisations basées sur la masse salariale. Cependant, au regard de la pente des courbes, il est probable qu'au delà de l'horizon 2050, la mesure générerait plus de dépenses que de ressources (vers 2060).



Les résultats de cette simulation comportent certaines limites afférentes aux hypothèses retenues et doivent donc être analysés avec prudence. En effet, nous supposons que le salaire moyen des femmes rejoint celui des hommes. Cette hypothèse ne prend donc pas en compte l'importance du temps partiel dans l'activité des femmes et revient à supposer que les femmes travaillent majoritairement à temps plein.